

Procès verbal

Le mercredi 10 juillet 2024 à, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc BALADRE.

Secrétaire de la séance : Isabelle TOULZAC

Présents : Jean-Luc BALADRE, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Alain LONGE, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC

Représentés : Daniel BARRES représenté par Annie CAVIER, Pascal LEFEVRE représenté par Martine PERIE, Fabien PAGES représenté par Nathalie FAVRESSE, Didier TAMAGNAUD représenté par Alain LONGE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation des derniers procès-verbaux
- Virement de crédit travaux borne de recharge
- Délibération PLUIH
- Délibération Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot (CDG46)
- Questions diverses

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Délibération de décision modificative pour le cœur de village
- Délibération de décision modificative pour 270 € sur le total des amortissements des subventions d'équipement versées
- Délibération de décision modificative pour la borne de recharge des véhicules électriques par rapport à la FDEL (Fédération départementale d'électricité du Lot).

Désignation du secrétaire de séance :

- Mme Isabelle TOULZAC est désignée secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des réunions du :

- 9 avril 2024,
- 26 avril 2024,
- Et 30 mai 2024.

Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Virement de crédit travaux borne de recharge

Suite aux travaux concernant la borne de recharge nous avons reçu la facture concernant notre participation aux travaux de la FDEL.

Cette dépense n'étant budgétée, Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir pris 1154.30 € du poste matériel et outillage pour le transférer dans le poste 204182 (participation travaux FDEL borne de recharge) dans le cadre la fongibilité des crédits (25% du budget de l'exercice précédent) votée lors du conseil municipal du 1^{er} février 2024.

Délibération sur le projet de PLUIH de CAUVALDOR

Suite aux réunions concernant le projet de PLUIH de CAUVALDOR, La Communauté de communes CAUVALDOR a prescrit par délibération en date du 14 décembre 2015, complétée par délibération en date du 27 mai 2016, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et notamment des dispositions des articles L 153-15 et R 153-5, le projet de PLUI-H tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire de CAUVALDOR le 22/04/2024 est soumis à l'avis des communes, qui disposent de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour faire connaître leur avis, soit jusqu'au 22/07/2024.

Monsieur le maire propose dans la validation du projet de porter pour examen au Commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique, les demandes suivantes (reprises dans un tableau en annexe à la présente délibération) :

- Souhait de classement en zone naturelle : Route du Bial : parcelles 506, 616, 617, 618, 1371, 1715, 1716, Rue de St Clou : parcelles 611, 614, Route du Bourret : 1022
- Souhait de classement en zone constructible : Lieu-dit Pata 452 -453, Vignes Hautes : 635, 636, 1589

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable et de porter pour examen au commissaire enquêteur les demandes annexées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot (CDG46)

Cette décision de délibération est reportée dans l'attente de plus de détail sur le tarif et périmètre d'actions.

Délibération de décision modificative pour le cœur de village

Le maire expose que lors du Conseil Municipal du 26 avril 2024 a été voté la neutralisation des amortissements concernant l'opération Cœur de village après le vote du budget. Il convient donc que les crédits ouverts aux articles concernés du budget de l'exercice 2024, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits nécessaires soit 33 343 euros et de procéder aux rajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives.

Après délibération, le Conseil municipal vote les suppléments de crédits à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération de décision modificative pour 270 € sur le total des amortissements des subventions d'équipement versées

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles concernant les écritures

d'amortissement des subventions d'équipement versées au budget de l'exercice 2024, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes d'un montant de 270 euros et d'approuver les décisions modificatives des comptes.

Après délibération, le Conseil municipal vote les suppléments de crédits à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération de durée d'amortissement des subvention d'équipements versées ainsi que l'amortissement de la participation pour la borne de recharge des véhicules électriques par rapport à la FDEL (Fédération départementale d'électricité du Lot).

Monsieur le Maire informe qu'il faut délibérer pour la durée d'amortissement concernant la subvention à venir concernant :

COMPTE	N° INVENTAIRE	LIBELLE	DATE	DUREE AMORTISSEMENT	MONTANT T €
204182	3-2022-BIS	PARTICIPATION FDEL BORNE RECHARGEABLE	25/06/2024	5 ANS	1154.30

Monsieur le Maire propose d'amortir cette subvention sur 5 ans au prorata du temps.

Pour l'avenir toute subvention d'équipement versée sera amortie sur une durée telle que :

- 5 ans pour les biens mobiliers matériel ou études ;
- 15 ans pour les biens immobiliers ou installations pour une subvention versée jusqu'à 15 000 euros
- 30 ans pour toute subvention versée au-delà de 15 000 euros
- 40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national.
- fixe à 1500 euros le seuil des biens de faible valeur, c'est à dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil 1500 euros TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés :

Questions diverses :

- Projet d'améliorer l'isolation de l'appartement au-dessus de la bibliothèque au niveau du grenier, du plafond de la cave et des portes. Voir avec le fond vert si possibilité de prise en charge.
- Modification des horaires d'éclairage public l'été, ne pas éclairer le matin et prolonger l'éclairage le soir.
- Ciné Belle Etoile : détail sur l'organisation
- Le conseil est informé de 2 dossiers à soumettre au CST (Commission sociale territoriale)
*Contrat de Mme Melissa Alem : prévision pour faire évoluer son contrat à 20 h à compter du 1/01/2025,
*Réorganisation des horaires d'ouverture au public : le mercredi matin et vendredi après-midi.
- Cérémonie commémorative du 22/07/24 pour l'anniversaire de la mort de Jean Admirat + exposition chez Mme Maison
- Remarque faite par des habitants de la commune : comptes rendus de réunion pas à jour sur le site.
- Formation de secrétaire générale de mairie, 2 jours / mois. Démarrage en septembre jusqu'en juin 2025. Prise en charge par la cotisation LNPD.
- Le compteur électrique temporaire utilisé par le comité des fêtes est très énergivore en temps, voir pour passer en direct sur le compteur de la commune en contrepartie la commune ne versera pas de subventions à l'association (à étudier)
- Réflexion en cours sur un aménagement du bar au niveau du préau pour qu'il soit à l'extérieur et amovible.

Mr le Maire clôture la séance à 11h30.

Jean-Luc BALADRE
Président de séance



Isabelle TOULZAC
Secrétaire de séance

